# Procédure d'inscription scolaire

## Écoles maternelle et élémentaires du RPI

### Fresne le Plan - Mesnil Raoul - Montmain

### Rentrée 2025

Madame, Monsieur,

• Le présent document vous donnera les modalités d'inscription pour l'entrée à l'école maternelle ou la poursuite de la scolarité de votre enfant en élémentaire.

### Ainsi,

- Si votre enfant doit être scolarisé dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) (Petite section),
- Ou si vous êtes nouveaux arrivants à la rentrée de septembre 2025 et que votre enfant sera au **CP**, au **CE1** ou au **CE2**,

nous vous remercions de prendre en considération la procédure suivante.

- La campagne d'inscription se fera du lundi 24 mars au vendredi 18 avril 2025.
- La procédure d'inscription sera dématérialisée tant que possible.

Pour les élèves déjà scolarisés en maternelle à l'Ecole la Petite Sirène, l'inscription en CP à l'Ecole les Câtelaines se fait automatiquement sans démarche des familles.

Il en va de même pour les élèves déjà scolarisés en élémentaire à l'école les Câtelaines, l'inscription à l'école les Malières de Fresne le Plan se fait automatiquement sans démarche des familles.

Le directeur procédera aux inscriptions des nouveaux arrivants par mail ou téléphone. Il proposera des rencontres pour les familles le cas échéant.

### L'inscription se fait en 3 temps.

### 1- Pré-inscription administrative auprès des mairies

Vous disposez en pièces jointes de :

a) Une fiche « inscription scolaire RPI » à remplir puis à faire valider par le Maire de la commune de résidence.

Pour ce faire, merci de la renvoyer à l'adresse correspondant à votre commune :

- Fresne le Plan : mairie-sg.fresneleplan@wanadoo.fr
- Mesnil-Raoul: mairie-sg.mesnilraoul@wanadoo.fr
- Montmain : mairie@montmain.fr

Pour cette validation, il vous faudra fournir les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- l'attestation de vaccination attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (11 vaccinations obligatoires pour les enfants nés après 2018).

Vous pouvez faire les copies ou scanner les feuilles du livret de famille concernant l'enfant et les deux parents.

b) Une fiche de renseignements à compléter et à joindre à votre envoi

#### 2- Admission à l'école par le directeur ou la directrice

Si votre envoi est complet, la fiche de pré-inscription en mairie et la fiche de renseignements seront transmises aux directeurs et directrice validées <u>directement</u> par les secrétariats.

### 3- Retour aux familles sur la validation de l'inscription par mail du directeur

Vous recevrez un courriel signalant que le dossier est arrivé complet.

Dans la mesure du possible, les directeurs et directrice vous proposeront un rendez-vous à l'école afin de vous rencontrer et échanger sur la prochaine rentrée. Vous en serez avertis et pourrez-vous inscrire sur un planning le cas échéant.

## Temps périscolaires : Cantine, garderies et transport

- Vous disposez en outre d'un dossier d'inscription pour la restauration scolaire et la garderie.
  Il est à renvoyer directement au SIVOM, à l'adresse suivante : si-sg.sivomfmrmt0650@orange.fr ou dans la boîte aux lettres située à Mesnil Raoul (à côté de la mairie).
  - Attention : Les mairies ne récupèrent pas les dossiers SIVOM.
- Les élèves qui utiliseront le service du car pour le ramassage devront être munis d'un titre de transport. Le lien permettant aux parents de connaître la procédure d'inscription auprès des services de la Région n'est pas encore en ligne. Nous vous engageons à consulter le site :

https://transport-scolaire.normandie.fr